



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 10952

Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, sur l'étrange logique qui le conduit, d'un cote, a liberer vers l'Iran deux terroristes impliquees dans des assassinats en Suisse, et de l'autre, a assigner a residence dans les Deux-Sevres une jeune Kurde presente en France depuis plus de dix ans avec sa famille, sans aucune explication ni delai.

Texte de la réponse

Au mois de novembre 1993, sur requisition du service central de lutte anti-terroriste du parquet du tribunal de grande instance de Paris, 120 personnes ont été interpellées et 107 placées en garde à vue dans le cadre d'une opération conduite dans trente départements et visant des ressortissants turcs d'origine kurde liés au parti communiste du Kurdistan (PKK). Compte tenu de la menace particulièrement grave à l'ordre public que constituait l'activité de plusieurs d'entre eux, des arrêtés d'expulsion ont été pris à leur encontre. Les intéressés n'étant pas en mesure de quitter présentement le territoire national, des mesures d'assignation à résidence en France ont été prises parallèlement à ces décisions. Le Gouvernement français ne peut tolérer le développement sur son sol d'activités conduites par des ressortissants ou des groupements étrangers qui, tel le PKK dont la dissolution a été prononcée par décret en conseil des ministres en date du 2 décembre 1993, ont pour effet de porter gravement atteinte à la sécurité. De manière générale, le Gouvernement se réserve le droit de prendre toute mesure de nature à préserver l'ordre public français et permettant de défendre les intérêts fondamentaux de la France.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10952

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 578

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2632